



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi dix décembre à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation du conseil municipal : 5 décembre 2024

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Gil GUILBERT, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Olivier LESUEUR, Corinne BUQUET, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Raphaëlle KREBILL, Alain LACAÏLLE.

Absente : Anne BERSOULT

Formant la majorité des membres en exercice.

Adem COLAK est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité

2. Fond de concours voirie 2025

Vu les dispositions du CGCT et notamment celles des articles L5214-1 et suivants et particulièrement de l'article L5214-16 V, dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 « Libertés et responsabilités locales »

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la communauté de communes et la charte de voirie de la CCICV,

Vu la délibération de la Communauté de communes du 12 Décembre 2017 actant la mise en place de fonds de concours voirie et leur inscription dans les statuts de la CCICV,

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5214-16-II du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5214-16-V du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,



Le Maire expose que d'importants travaux de construction sont toujours en cours au 824 et 860 rue du Lieutenant Aubert chez Monsieur Durand, et des camions de chantier circulent régulièrement sur la voirie du Frondel. Il propose donc de reporter les travaux de voirie à l'issu des travaux de Monsieur Durand, sous réserve de l'accord de la CCICV,

Aurélie Gervais précise que les nids de poules devraient être rebouchés en 2025.

Arrivée de Corinne BUQUET à 19h40.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie 2025, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement soit environ :

- **21 562.89€** pour le **Lotissement du Frondel, en investissement**
- **10 458.80€** pour le **Lotissement du Frondel (section déformée), en investissement.**

3. Convention de traitement des eaux usées avec la Métropole

Monsieur Philippe FREMONT rappelle qu'une convention de déversement avec la Communauté d'Agglomération Rouennaise pour le transport et le traitement des eaux usées de la commune dont les effluents sont toujours traités à la station d'épuration Emeraude, avait été passée en 2000, puis renouvelée en 2006.

La convention d'utilisation des réseaux métropolitains, étant devenue obsolète, la Métropole Rouen Normandie propose une nouvelle convention mettant à jour les modalités techniques et financières.

Monsieur FREMONT précise que le traitement des pompes et des travaux seront nécessaires car le taux d'acide sulfurique est supérieur à la moyenne, ceux-ci sont à faire d'ici 4 ans.

Philippe FREMONT précise également transfert de compétence assainissement vers les CCICV aura lieu en 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de déversement des eaux usées avec la Métropole Rouen Normandie.

4. Modification de l'éclairage public jusqu'à 1 heure du matin

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2022/071 et 2023/002 du 30 janvier 2023 instituant l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6h du matin.

Suite à des réclamations de riverains, et de problème de l'insécurité qui a été soulevée à plusieurs reprises, il propose de passer l'extinction de minuit à 1h.

Le conseil à 7 voix pour, 4 contre, 2 abstentions : décide de passer l'extinction de minuit à 1h à compter du 12 décembre 2024.

Monsieur le Maire est chargé de prendre tout arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure et d'en informer la population.

5. Questions diverses

- **Décisions modificatives 2024** : Des virements pour insuffisance de crédits ont été faites.
 - Virement de crédit n°1 : 306€ du compte 615231 (*entretien et réparations sur voiries*) vers le compte 7391118 (*dégrèvements sur contributions directes*), motif: Reversement TFPB 2023



Village de
Montigny

- Virement de crédit n°2 : 13 100€ des comptes 231 (*immobilisations corporelles*) et 2157 (*matériel technique*) vers le compte 2135 (*installation générale, aménagements des constructions*), motif : Réfection de l'allée des ateliers municipaux et surbaissé devant le Kiné.
- Virement de crédit n°3 : 3 710€ du compte 2183 (*matériel informatique*) vers le compte 2188 (*autres immobilisations corporelles*), motif : Tables laverie cantine
- Virement de crédit n°4 : 5 885€ du compte 2157 (*matériel technique*) vers 231-115 (*Vidéo surveillance*)
- Extension école : Les crédits alloués ont été suffisant, aucun virement de crédit n'a été nécessaire
- **Estrade salle des fêtes** : Remplacement de l'estrade de la salle des fêtes estimé à 8 500€ pour 2025.
- **Aménagement sécuritaire** : Alain LACAILLE expose les travaux de sécurisation :
 - Déjà mis en place : Mise en place stop rue du Lieutenant Aubert à l'intersection avec la rue des Blancs Hameaux, des barrières devant l'école maternelle.
 - Prévus : Stop supplémentaire à la sortie de la Pommeraie, Stop provisoire à la Résidence du Frondel
 - Mise en place de chicanes ou rétrécissement rue du Lieutenant à l'étude, ainsi que la mise en place de feu récompenses
 - Suite aux réclamations des résidents du Frondel : Mise en place de détecteurs au niveau du passage piétons (système Led) + panneau de pré-signalisation.
- **Numérisation** : Gil Guilbert expose la mise en place d'une application de gestion de cantine entièrement dématérialisée pour la traçabilité des produits.
Ainsi qu'une application de cantine et de garderie sur laquelle les parents pourront notamment réserver et annuler les repas de cantine
- **Création nouvelle sortie Chêne à Leu** : Demande de création d'une sortie au Chêne à Leu faite par un riverain dans l'optique d'une division de terrain et de création d'une maison médicale. Le projet sera étudié lors de la prochaine commission urbanisme.
- **Ecole** : Aurélie Gervais informe de l'exclusion d'un enfant pendant une semaine des services périscolaires (cantine et garderie) suite à violences envers les enfants et injures envers le personnel.
- **Rencontre intergénérationnelle** : Magali POMPILI indique que de nombreux retours positifs ont été donnés suite à cette rencontre.
- **Collecte de jouets solidaire** : Adem COLAK rappelle qu'une collecte de jouets solidaire est organisée du 9 au 20 décembre. Les jouets peuvent être déposés en Mairie ou à l'école.
- **Distribution bons jeunes 11-18 ans** : Marie LOQUET informe de la participation élevée des jeunes, 110 sur les 150 bons ont été distribués.
- **Fête de la moisson 29 et 30 août 2025** :
Mise en place d'un planning et appel aux bénévoles et participation des associations.
Samedi soir : concert et feu d'artifice.
Dimanche : volonté de garder la tradition avec la messe de la moisson et les cors de chasses, pots de l'amitié offert par la commune à 12h15, nouvelle formule repas avec un pique-nique, nombreuses animations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.

Le secrétaire de séance,

Adem COLAK

Le Maire,
Christian POISSANT

